

Conditions Générales de Vente (CGV)

Ventoux Prestige VTC

1. Objet :

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre **Ventoux Prestige VTC** et ses clients, pour les services de transport de personnes, incluant le service de taxi, les transferts, la mise à disposition, la navette mariage, ainsi que le transport de bagages et de vélos. Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

VENTOUX PRESTIGE VTC est une société de Voitures de Transport avec Chauffeur, sous la forme juridique d'une SARL au capital de 3000 Euros.

Elle est immatriculée au registre des EVTC sous le n° EVTC 084210006, possède la carte professionnelle de conducteur de Taxi N° 08424016101 ainsi que la licence de transport de marchandise conformément à l'article L.3122-3 du code des Transports, Décret N° 2014-1725 du 30 Décembre 2014.

RCS AVIGNON 895 083 467.

N° SIRET 895 083 467 00012.

N° TVA Intracommunautaire : FR92895083467.

Elle est représentée par son gérant Cyril ALLEGRE.

Son siège social se situe au 37 chemin de la Tuilière 84330 Modène, FRANCE.

Le véhicule mis à disposition par la société **VENTOUX PRESTIGE VTC** est conduit par un chauffeur titulaire de la Carte Professionnelle de Chauffeur de Voiture de Transport, la carte professionnelle de conducteur de taxi ainsi que la licence de transport de marchandise qui a obtenu la qualification nécessaire à l'exercice réglementaire de ces professions.

La société **VENTOUX PRESTIGE VTC** applique strictement les conditions d'exploitation et de transport précisées dans la loi n° 2014-1104 du 1er octobre 2014.

Le véhicule et le personnel habilité sont contrôlés périodiquement par la Préfecture d'Avignon.

Conformément à la réglementation, **VENTOUX PRESTIGE VTC** a souscrit des contrats d'assurance couvrant sa Responsabilité Civile Professionnelle, son véhicule ainsi que les personnes transportées.

Sous réserve de toutes dispositions légales, tout litige pouvant naître de l'activité du transport de personnes est, de convention expresse, de la compétence du Tribunal de Commerce d'Avignon, ou de toute autre juridiction au seul choix de **VENTOUX PRESTIGE VTC**.

Les passagers, adultes et enfants, sont tenus d'attacher leur ceinture de sécurité dès leur installation dans le véhicule, et de la conserver attachée jusqu'à la destination finale. Nous rappelons qu'une amende est encourue par les passagers pour non-port de ceinture de sécurité lors d'un contrôle par les forces de l'ordre.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de manger, fumer ou d'emporter avec soi de l'alcool, des substances inflammables, explosives, corrosives ou toxiques. Le non-respect de cette stipulation engage la responsabilité du passager. En cas de non-respect de cette condition, le chauffeur se réserve le droit de refuser la prestation.

2. Services proposés Ventoux Prestige VTC offre les services suivants :

- **Transferts** : Transport de personnes d'un point à un autre, avec un tarif fixé à l'avance en fonction du trajet, de la distance et de la durée.
- **Mise à disposition** : Location de véhicule avec chauffeur pour une durée déterminée, avec possibilité d'effectuer plusieurs trajets à la demande du Client durant la période réservée. Le forfait horaire comprend 40 km. Des frais d'approche seront appliqués pour les trajets au-delà de 20 km d'approche, en fonction des tarifs en vigueur. Le transport de bagages et de vélos est également pris en charge, sous réserve de la capacité du véhicule.
- **Navette mariage (3h minimum)** : Service de transport dédié aux événements, notamment les mariages, pour assurer le transport des invités entre différents lieux de la cérémonie. Le forfait horaire comprend 40 km. Des frais d'approche seront appliqués pour les trajets au-delà de 20 km d'approche, en fonction des tarifs en vigueur.
- **Service de taxi** : Propose des trajets immédiats ou planifiés à court terme, avec des tarifs basés sur une grille tarifaire fixée par la préfecture du Vaucluse. Le transport de bagages et de vélos est inclus, sous réserve de la capacité du véhicule.
- **Transfert de bagages** : **Ventoux Prestige VTC** assure le transport de vos valises et sacs de voyage d'un hébergement à l'autre. Fiabilité et ponctualité sont nos maîtres-mots. Vos bagages seront scellés par nos soins. Vous déposez le matin vos bagages étiquetés avant 9h à la réception de votre hôtel et ne conservez avec vous que vos affaires du jour et vos effets personnels. Un chauffeur achemine vos valises au cours de la journée jusqu'à votre prochain hébergement, où vous pourrez les retrouver au plus tard à 17h.

3. Réservation

- Les réservations peuvent être effectuées via téléphone, e-mail ou tout autre moyen de communication accepté par **Ventoux Prestige VTC**.
- Toute réservation mentionne impérativement le lieu d'exécution de la prestation, le nombre de passagers et le nom ainsi que les coordonnées du bénéficiaire de la prestation si celui-ci est différent de celles du client.
- La réservation est confirmée à réception de l'acompte (50%) ou du paiement intégral, selon les modalités précisées lors de la réservation.
- Toute modification ou annulation doit être communiquée par écrit (e-mail, message) au moins 48 heures avant la prestation prévue.
- Pour confirmer une réservation, un acompte de 50 % du montant total de la prestation est exigé lors de la signature du devis et des présentes CGV.
- Le solde restant devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la prestation.
- Si le solde n'est pas versé dans ce délai, le chauffeur ne se présentera pas et la prestation sera considérée comme annulée par le client, sans remboursement de l'acompte et avec application des frais d'annulation prévus à l'article 5.

4. Tarification

- Les tarifs sont communiqués au client lors de la réservation et sont basés sur les services demandés (transferts, mise à disposition, navette mariage). Ils sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TTC).
- En cas de demande de modification des trajets ou de services supplémentaires, un réajustement tarifaire sera effectué.
- Le tarif de transfert s'applique au déplacement direct sans arrêt depuis le point de prise en charge jusqu'au point d'arrivée, le service se terminant immédiatement après.
- La quantité de bagages transportée est proportionnelle à la capacité du véhicule.
- Nos tarifs s'entendent TTC, TVA de 10 % sur tous nos services hors mise à disposition ou la TVA dans ce cas est de 20%.
- Des frais supplémentaires peuvent être appliqués en cas de retard imputable au client ou d'annulation tardive (moins de 48 heures avant la prestation).
- Des tarifs majorés s'appliquent pour les prestations effectuées entre 19h00 et 07h00, en raison des frais supplémentaires liés à ces horaires.
- De convention expresse, toute unité de tarification (heure, kilomètre, etc.) commencée est due.
- Pour le transport de bagages, 5€ de prise en charge par bagage + tarif kilométrique.

5. Conditions d'annulation

- En cas d'annulation effectuée plus de 72 heures avant le début de la prestation, aucun frais d'annulation ne sera appliqué.
- Pour toute annulation dans un délai inférieur à 72 heures, des frais à hauteur de 50 % du montant total de la prestation seront dus.
- Si l'annulation intervient moins de 48 heures avant la prestation, la totalité du montant sera facturée.

6. Paiement

- Le paiement peut être effectué par carte bancaire, virement ou tout autre mode de paiement accepté par **Ventoux Prestige VTC**.
- Le paiement doit être effectué avant la prestation, sauf accord contraire entre les parties.
- En cas de non-paiement à la date convenue, **Ventoux Prestige VTC** se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la prestation sans préavis.

7. Pénalités de retard de paiement

- Tout retard de paiement entraînera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard calculées à un taux de 10 % du montant total dû par mois de retard, conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce.
- En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera appliquée, conformément à la législation en vigueur.

8. Obligations du Prestataire

- **Ventoux Prestige VTC** s'engage à fournir un véhicule en parfait état et un chauffeur qualifié.
- **Ventoux Prestige VTC** ne peut être tenu responsable des retards ou annulations dus à des circonstances imprévues (conditions météorologiques, embouteillages, grèves, etc.).
- **Ventoux Prestige VTC** ne peut en aucun cas être tenue responsable des retards directement issu d'un retard initial d'un client, ou de la nécessité d'effectuer un trajet, à la demande du client, dans un délai manifestement trop court.
- Le chauffeur est dans l'obligation de respecter les différentes réglementations applicables à la circulation des véhicules et veiller, dans le cadre de l'exécution de la prestation, à prendre les mesures nécessaires à la préservation de la sécurité des occupants du véhicule et la bonne conservation de ce dernier.
- Ainsi, le Chauffeur se réserve expressément la possibilité de refuser toutes instructions et/ou demandes du client qu'il considérerait comme étant de nature à compromettre la sécurité des occupants du véhicule et/ou la bonne conservation de celui-ci.
- La société n'est tenue d'aucune obligation de garde des bagages, ni de tous autres objets, biens, vêtements, effets, etc. laissés dans le véhicule pendant et à l'issue de la prestation.

9. Obligations du Client

- Le client doit respecter les horaires convenus. En cas de retard du client (au-delà de 15 minutes) des frais supplémentaires seront appliqués.
- Le client s'engage à ne pas détériorer le véhicule et à se comporter de manière respectueuse envers le chauffeur.
- Le client est responsable de ses effets personnels à bord du véhicule. **Ventoux Prestige VTC** décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets laissés dans le véhicule.
- Le client s'engage à respecter l'intégrité du véhicule. Toute dégradation, salissure ou dommage causé au véhicule par le client ou ses invités entraînera des frais de 300 euros pour le nettoyage ou les réparations nécessaires. En cas de dégradation, **Ventoux Prestige VTC** se réserve également le droit de ne plus assurer de prestations pour le client concerné.

10. Retard et attentes

- En cas de retard du client, une période d'attente gratuite de 15 minutes est incluse. Au-delà de ce délai, des frais supplémentaires seront facturés par tranche de 5 minutes selon le tarif en vigueur.
- Le chauffeur s'engage à informer le client en cas de retard imprévu. Si le chauffeur est retardé de plus de 30 minutes, le client pourra annuler sans frais.
- L'heure d'attente pour arrivées multiples en gares ou aéroports est de 30 €/heure

11. Responsabilité

- **Ventoux Prestige VTC** est assuré pour les dommages corporels et matériels survenant dans le cadre des prestations.
- La responsabilité de **Ventoux Prestige VTC** est limitée aux dommages directs causés au client, à l'exclusion des pertes de revenus ou de bénéfices.

12. Navette mariage

- La prestation de navette mariage inclut le transport des invités entre plusieurs lieux de la cérémonie, dans les limites d'horaires et de trajets convenus au moment de la réservation.
- Toute demande de modification de trajet ou d'horaires non prévus au contrat pourra entraîner des frais supplémentaires.
- Le dernier départ de la navette sera effectué 15 minutes avant la fin de la prestation réservée, afin de garantir le respect des horaires.

13. Protection des données personnelles

- **Ventoux Prestige VTC** s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles du Client conformément à la législation en vigueur. Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de la prestation et ne sont pas partagées avec des tiers sans consentement préalable.

14. Litiges et loi applicable

- En cas de litige, les parties s'engagent à tenter de résoudre le différend à l'amiable.
- À défaut de solution amiable, les tribunaux compétents d'Avignon seront saisis. Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

15. Acceptation des CGV

- Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepte sans réserve. L'acceptation des CGV est formalisée par la réservation et le paiement d'un acompte ou de la prestation complète avec signature et mention « BON POUR ACCORD » sur le devis et les CGV.

16. Service de taxi

- **Ventoux Prestige VTC** propose également un service de taxi pour des trajets immédiats ou planifiés à court terme. Les tarifs du service de taxi sont basés sur une grille tarifaire fixée à l'avance en fonction de la distance parcourue et du temps de trajet. Les courses de taxi ne sont pas soumises aux mêmes conditions de réservation que les transferts ou les mises à disposition. Le paiement de la prestation s'effectue à la fin de la course, sauf accord préalable. En cas d'annulation par le client moins de 30 minutes avant l'heure de prise en charge prévue, des frais d'annulation correspondant à 50 % du montant estimé de la course seront facturés. **Ventoux Prestige VTC** se réserve le droit de refuser un client en cas de comportement inapproprié ou de dégradation du véhicule, conformément à l'article 9 des présentes CGV.

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Pour tous autres renseignements complémentaires, veuillez contacter **VENTOUX PRESTIGE VTC** à :

contact@ventouxprestige-vtc.com

ventouxprestigevtc@gmail.com